

# La Réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

- N'Djamena (Tchad), 23 juin 2015-

Communication de M. sénateur Georgică Severin,  
Coordonnateur du Réseau - Roumanie

## I. VIH/Sida en Roumanie

### 1. Chiffres du VIH/Sida :

- Le nombre total cumulé de roumains diagnostiqués avec le VIH/Sida entre 1985 et 2014 (à la fin juin), est de 20.146;
- A présent, on compte 12.261 personnes vivant avec le VIH/Sida dont 8.000 sont sous traitement;
- Au cours de 2014, on a enregistré 442 nouvelles infections HIV et 313 nouveaux cas de Sida (total: 755 personnes/2014);
- Au cours des six premiers mois de 2015, on a déjà enregistré 1000 nouvelles infections HIV et 222 de décès liés au Sida;
- En ce qui concerne le ratio hommes/femmes, les deux tiers des nouvelles personnes infectées sont des hommes (72%), la tranche de 25-34 ans étant la plus touchée;
- Les principales voies de transmission sont: les rapports hétérosexuels non protégés (58.60%), le partage d'aiguilles contaminées entre plusieurs utilisateurs de drogues injectables (21.00%) et les rapports bisexuels non protégés (15.00%).

### 2. Prévention, dépistage, traitement:

- Les activités de dépistage, de traitement et de suivi de la thérapie en régime hospitalier et ambulatoire sont coordonnées par les 9 *centres régionaux HIV/SIDA*, en base des normes élaborées par la *Commission nationale pour le suivi, le control et la prévention des cas d'infection VIH/sida*.
- L'état roumain garante par la loi l'égalité d'accès à la prévention, au dépistage, aux traitements et soins du VIH/Sida de toutes les catégories de la population (assurés et non-assurés par le système national public de santé) et fait des efforts pour promouvoir et rendre plus accessibles ces services.
- **Les traitements antirétroviraux sont gratuits.** On estime que le montant alloué cette année du Budget de l'état (d'approximatif 147 milles d'euros) et géré par le Ministère de la Santé - conformément au ***Programme national pour la prévention, la surveillance et le contrôle du VIH/SIDA - 2015*** -, sera suffisant pour le traitement des personnes touchées par le VIH/Sida.

*Ce qu'il faut souligner ici, c'est qu'au cours des dernières années, on a enregistré des couts du traitement de plus en plus élevés, liés au fait qu'on a consigné simultanément un*

*nombre de plus en plus important de nouvelles infections et une prévalence croissante des maladies infectieuses émergentes comme la tuberculose et la hépatite.*

- D'excellents progrès ont été accomplis en ce qui concerne la transmission mère-enfant.
- Malheureusement, chaque année, 350 - 400 personnes, en spécial des jeunes, interrompent le traitement de leur propre initiative ou renoncent volontairement au traitement.
- Pour diminuer ce phénomène, le Ministère de la Santé a démarré, le janvier 2015, à titre expérimental, **un program d'assistance à domicile** qui vise à assurer un plus de confort aux 150 personnes infectés qui sont évaluées périodiquement et qui reçoivent leur traitement à la maison.

## **II. La tuberculose (TBC) en Roumanie**

*Un rapport conjoint de l'OMS et du Centre européen de prévention des maladies, publié le mars 2015, indique que la tuberculose reste la deuxième maladie infectieuse la plus meurtrière dans le monde après le sida: en 2013, ont été enregistrés 9 millions de nouveaux cas et 1,5 million de décès, contre 1, 6 million de décès liés au sida.*

*Les pays d'Europe du sud-est restent les plus affectés du monde par la tuberculose multi-résistante: près d'un millier d'Européens sont touchés en moyenne chaque jour par la tuberculose, principalement dans l'est du continent. De plus, on estime que seulement 50% des malades sont diagnostiqués et que la moitié d'entre eux guérit.*

**En ce qui concerne la Roumanie,** le plus récent bilan relève les suivants:

- En dépit d'importants progrès enregistrés les dernières années, la Roumanie reste le pays de l'UE ayant l'incidence la plus élevée de la tuberculose (quatre fois supérieure au taux moyen de l'UE) et l'un des plus bas taux de guérison.
- A présent, on estime un nombre de 30.000 des personnes infectées dont 15.000-16.000 sont diagnostiquées annuellement. Le traitement incorrect et, surtout, l'abandon du traitement représentent les raisons pour lesquelles, chaque année, environ 1300 patients sont diagnostiqués de la tuberculose multirésistante (TBMR) ou ultrarésistante (TBUR) et nécessitent un traitement à 200 fois plus cher qu'un premier traitement. Annuellement, on registre 1000-1100 décès à cause de la tuberculose.

## **III. Le paludisme en Roumanie**

Le paludisme autochtone a été éradiqué il y a un demi - siècle. A présent, on compte approximatif 50 cas de paludisme „d'import” par an - pas des formes graves -, enregistrés aux personnes retournées d'une zone endémique (il s'agit, en général, de personnes qui ont ignoré les mesures de prévention).

## **IV. ACTIONS GOUVERNAMENTALES:**

1. La nouvelle **Stratégie Nationale de Santé publique 2014-2020 : „Santé pour prospérité”** (adoptée par décision gouvernementale en novembre 2014).

Les actions prévues par la Stratégie visent „*La baisse de la morbidité et de la mortalité causées par des maladies transmissibles et leur impact au niveau individuel et de la société*” et sont centrées, en principal, sur :

- Le renforcement de la capacité du système national de surveillance des maladies transmissibles prioritaires, d’alerte rapide et de réponse coordonné.

*L’Institut National pour la Santé Publique (avec ses quatre Centres nationaux et ses six Centres régionaux de santé publique) fait partie du Réseau communautaire de surveillance épidémiologique et microbiologique des maladies transmissibles coordonné par le Center Européen de prévention et contrôle des maladies.*

Cette collaboration, régie par la transposition et la mise en pratique de la législation communautaire, joue un rôle essentiel pour la protection de la population de la Roumanie.

- La diminution de l’incidence du VIH/Sida et l’assurance de l’accès des patients aux traitements antirétroviraux;
- La diminution de la morbidité et de la mortalité par tuberculose et la progression du dépistage à fin d’accroître les chances de succès thérapeutique.

## **2. La Stratégie nationale de contrôle de la tuberculose pour la période 2015-2020** (adopté par décision gouvernementale, le février 2015)

L’objectif final envisagé par cette Stratégie est de garantir les conditions pour l’élimination de la tuberculose en tant que problème de santé publique en Roumanie, avant 2050.

Parmi les objectifs spécifiques allant jusqu’à 2020, figurent les suivants:

- Assurer l’accès universel aux méthodes rapides de diagnostic;
- Diagnostiquer au moins 85% de tous les cas estimés de tuberculose;
- Traiter avec succès au moins 90% des nouveaux cas;
- Traiter avec succès 75% des cas de tuberculose résistante multi drogue;
- Réduire le taux général de la mortalité causée par la tuberculose à moins de 4,3 sur 100.000 habitants;
- Réduire l’incidence de la maladie;
- Améliorer la capacité du système sanitaire de contrôler la tuberculose.

Parmi d’autres résultats estimés réalisable à la suite de l’application de la Stratégie, il est à mentionner :

- La réduction de l’incidence globale de la maladie, de 72,9 cas sur 100.000 habitants en 2013, à moins de 50 sur 100.000 habitants en 2020;
- La diminution du nombre des décès de 5,3 sur 100.000 habitants en 2013, à moins de 5 sur 100.000 habitants en 2020;
- La diminution du nombre total de patients de 15.523 cas enregistrés en 2013, à moins de 10.000 cas en 2020.

L’adoption de la Stratégie nationale de contrôle de la tuberculose a rendu possible la mobilisation de ressources des fonds structurels européens de la période 2014-2020 ainsi que d’autres fonds européens non remboursables.

Ainsi, on prévoit que la Stratégie sera financée par:

- des fonds structurels européens de l’exercice financier 2014-2020 ;
- des fonds donnés par la Norvège ;

- des fonds donnés par le *Fonds global de lutte contre HIV/SIDA, la tuberculose et la malaria*;
- des allocations du budget d'Etat et autres financements remboursables et non remboursables.

Par la réalisation des objectifs annuels, les dépenses totales après un pic en 2016, diminueront progressivement jusqu'en 2020.

### 3. *“Le Plan National 2012-2015 pour la prévention et la gestion de la tuberculose multirésistante en Roumanie”*

Dans le même but, le Ministère roumain de la Santé, en collaboration avec l'Union européenne et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, déroule le Plan National d'action contre la TBMR et la TBUR qui vise notamment :

- à renforcer les capacités des laboratoires médicaux;
- à assurer un diagnostic précoce et un traitement efficace pour chaque patient et, en particulier, pour les personnes vulnérables et marginalisées;
- à garantir l'approvisionnement ininterrompu en médicaments de haute qualité etc.

## V. **Activités parlementaires :**

- Convaincus de la nécessité d'une plus étroite collaboration entre tous les acteurs impliqués dans la prévention des maladies transmissibles et l'amélioration de l'état de santé de la population, les parlementaires roumains :
  - accordent toute attention au **cadre législatif** réglementant ce domaine;
  - participent à la **formulation des politiques et des programmes nationaux** qui ont pour finalité le renforcement de la prévention et la protection des personnes vulnérables;
  - assurent les **allocations budgétaires nécessaires** pour l'amélioration des soins de santé, pour garantir le traitement et les soins aux malades et pour une distribution correcte et efficiente des ressources disponibles.
- En 2015, les parlementaires roumains ont continué leurs démarches commencées en 2013 (initiatives législatives, discussions avec les représentants des ministères concernées, questions et interpellations) visant l'introduction de ***l'éducation pour la santé*** comme discipline d'étude obligatoire de l'école primaire jusqu'au lycée. A présent, l'éducation pour la santé fait partie des disciplines optionnelles.
- Finalement, le mai 2015, le ministre de la santé a annoncé l'introduction, à commencer de l'année scolaire 2015-2016, de la nouvelle discipline d'étude obligatoire: ***l'éducation sanitaire*** - une heure par semaine ou une heure à deux semaines dont vont bénéficier les élèves de l'enseignement primaire et secondaire.